

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

APPEL A PROJETS HANDICAP ET TERRITOIRE

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 28 MARS 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

S200 - Territoires

Exposé des motifs

Le SRADDET des Pays de la Loire a fixé 5 grands principes politiques dont celui d' « affirmer l'ambition d'une région 100% inclusive ». Dans son plan « handicap » 2022-2028, la Région Pays de la Loire annonce « s'engager plus largement et de manière volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ».

Le nouvel appel à projets « handicap et territoire » vise à soutenir quelques projets innovants, exemplaires et structurants sur les territoires en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches, dans leurs besoins du quotidien.

Dans la version présentée, l'examen des projets semble réservé à des acteurs institutionnels, à savoir, en plus de la Région, la Banque des Territoires, l'ARS et les 5 départements.

Or, pour garantir l'utilité sociale et la dimension réellement innovante des projets pour les personnes directement concernées, il nous semble nécessaire de bénéficier de l'expertise d'usage et des savoirs expérimentiels des utilisateurs et utilisatrices des services développés (personnes concernées et leurs aidants).

Nous proposons donc d'ajouter dans les acteurs consultés pour le choix des projets les associations ou structures représentant les personnes en situation de handicap.

Délibéré :

Dans le point 1- Appel à projets en faveur des projets innovants et inclusifs dans les territoires, modifier comme suit :

Après,

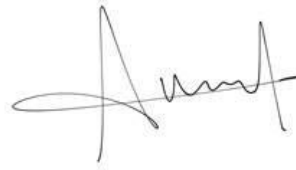
« L'examen des projets se fera en collaboration avec la Banque des Territoires, l'Agence régionale de santé (ARS) et les 5 Départements afin d'agir en complémentarité. »

Ajouter :

« Pour bénéficier de leur expertise d'usage et pour garantir la dimension innovante des projets retenus pour les personnes directement concernées, les associations ou structures représentant les personnes en situation de handicap seront également consultées dans la sélection. »



Elsa Richard
Conseillère régionale



William Aucant
Conseiller régional